

# ÉCONOMIE & POLITIQUE

## L'inspection sociale va cibler le secteur du nettoyage

Le secteur du nettoyage fera cette année l'objet de contrôles supplémentaires de la part de l'inspection sociale. C'est ce qu'a indiqué jeudi le secrétaire d'État, Carl Devlies (CD&V), interrogé sur les contrôles effectués dans la nuit de mercredi à jeudi dans des restaurants Quick et McDonald's de la Région bruxelloise. Le secteur du nettoyage est considéré comme un secteur à risques: emplois au noir, faux statuts et réseaux d'entrepreneurs malhonnêtes y sont monnaie courante. ■

## 2 % de hausse

Poussé par une inflation à 3,41% au mois d'avril (contre 3,52% en mars), l'indice-pivot pour la fonction publique et les allocations sociales a été dépassé. Résultat: les allocations sociales et les pensions augmenteront de 2% en mai. Les traitements des fonctionnaires seront, quant à eux, adaptés en juin. Dans le secteur privé, l'indexation des salaires se déroule selon des modalités qui varient d'un secteur à l'autre. Par rapport à avril de l'année passée, les prix de l'énergie ont augmenté de 16%. L'inflation hors énergie est passée de 1,75% à 1,74%. ■

«J'ai entendu la formule magique de 'passer l'été'. Mais ce n'est jamais bon de lancer des échéances.»

**Marianne Thyssen**

L'ex-présidente du CD & V a répété hier à la VRT le credo de son parti: il n'y a de solution à la crise institutionnelle que si les négociateurs, et en premier lieu le PS et la N-VA, poursuivent dans la recherche d'un accord. «Mais aller au-delà de l'été est une autre question», dit-elle, ajoutant qu'il faut «mettre de côté les egos».



© Belga

## Victoire pour un civil du Shape licencié

La cour du travail de Mons a reconnu jeudi le licenciement abusif d'un civil du Shape, le quartier général des puissances alliées en Europe. Mme Aurairé travaillait au «Shape Community Service Funds», société enregistrée à la Banque-Carrefour, dont les travailleurs avaient été licenciés pour raisons économiques. Encointe au moment du licenciement, elle avait reçu son préavis de 1,5 mois à son retour au travail, en janvier 2006. La Cour a reconnu son licenciement abusif et condamné le Shape à payer une indemnité de rupture de 6 mois. Pour le SETCa, l'arrêt crée une jurisprudence. «Le Shape Community Service Funds est un employeur comme un autre qui doit appliquer la législation sociale en vigueur en Belgique», se félicite le syndicat. ■



## Rectificatif sur la notion d'affaires courantes

À propos de l'évolution récente du contenu donné aux affaires courantes, commentée dans notre édition de mardi dernier, nous avons cité erronément le constitutionnaliste Hugues Dumont affirmant que les propositions de loi peuvent être adoptées par la Chambre, à condition qu'il y ait urgence. En réalité, l'urgence ne prévaut plus que pour les projets de loi du gouvernement. En ce qui concerne les propositions de loi, la Chambre considère qu'elle est en droit de les examiner, sans aucune condition liée à l'urgence. Pour Hugues Dumont, cette nouvelle pratique, bien qu'elle se soit imposée dans les faits, est contestable. ■

# Les recettes fiscales en avance sur le budget 2011

La progression est de 6,8 % sur le premier trimestre, grâce notamment aux recettes de la TVA.

**FOCUS**  
Christophe De Caevel

Après un démarrage très timide, les recettes fiscales se sont bien redressées au mois de mars, selon le dernier relevé mensuel du SPF-Finances. Sur le premier trimestre, les recettes ont progressé de 6,8 % (après corrections et glissements divers). C'est nettement au-delà de la prévision budgétaire

(+5,1 %). Cette prévision était pourtant déjà supérieure aux projections du comité de monitoring budgétaire (+4,4 %), cette instance administrative qui conseille le gouvernement durant les affaires courantes. Si ce rendement devait se confirmer sur l'ensemble de l'année, l'État percevrait 1,5 milliard d'euros de plus que prévu et les recettes fiscales culminerait à 97 milliards.

Ces recettes comprennent cependant une série d'impôts (droits d'enregistrement, taxes de circulation...) perçus au profit des Régions. Or, ceux-ci croissent



Les recettes du précompte mobilier sur les dividendes explosent: + 71,9 %

deux fois plus vite que les impôts fédéraux. C'est en particulier le cas pour les droits de succession, dont le rendement a augmenté de 15 % au premier trimestre (+ 22 % à Bruxelles). Les recettes strictement fédérales n'augmentent

donc que de 6 %, ce qui reste toutefois supérieur à la prévision budgétaire.

► **Précompte mobilier.** C'est l'une des plus fortes hausses: 14,6 % sur le premier trimestre. Elle provient du précompte sur les

dividendes, dont l'explosion (+71,9 %) atteste d'un «rétablissement de la profitabilité des entreprises», qui devrait se confirmer dans l'année, selon le SPF. Pas d'euphorie toutefois: cela se traduit à ce stade par un bonus de 100 millions à comparer à un déficit public de 13 milliards. Le précompte sur intérêts est, lui, en recul de 5,1 % en raison de la baisse des taux par rapport à 2010.

► **Précompte professionnel.** La première recette de l'État (39 milliards sur l'année) retrouve un rythme de croissance correct de 2,7 % sur le trimestre. Elle pâtit

logiquement des dispenses de versement (travail en équipe, chercheurs...), en hausse de 7 % (370 millions). La croissance du précompte professionnel reste ainsi «substantiellement en dessous de la croissance de la masse salariale» (5 %) et de l'objectif budgétaire (4,5 %). Mais l'indexation des salaires pourrait dynamiser l'évolution.

► **TVA.** Les recettes augmentent de 10,5 % sur le trimestre et frôlent déjà les 5 milliards. On dépasse nettement la prévision budgétaire (+6 %). Cela confirme que la croissance économique de 2 %

serait bien soutenue par la demande.

► **Versements anticipés.** Après la 1ère échéance (11 avril), la croissance n'atteint modestement que 2,1 %. C'est très loin des 11 % budgétés, mais ce n'est pas forcément inquiétant pour autant: l'an dernier, les VA avaient déjà évolué favorablement en cours d'exercice pour atteindre finalement une croissance de 11 %. Le climat conjoncturel incertain et la relative faiblesse des taux de majoration (plus élevés qu'en 2010 toutefois) peuvent expliquer un certain attentisme des entreprises. ■

UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA LOI SUR LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL A ÉTÉ RENDU PUBLIC HIER

## La loi sur le harcèlement doit être affinée

Bénédictine est graphiste. Il y a quelques mois, elle travaillait pour une petite PME du Brabant Wallon. Jusqu'au jour où, à bout de nerfs, elle a pris la porte. Elle était victime de harcèlement moral de la part d'une collègue, devenue sa supérieure hiérarchique.

Cette dernière a pris un malin plaisir à saboter le travail de la jeune fille, à fouiller son ordinateur, ses mails, au mépris de tout respect de la vie privée. Bénédictine n'a jamais déposé plainte. L'indifférence de son patron – informé de ses problèmes – et la crainte des représailles étaient trop fortes. Et surtout, l'employée n'avait pas connaissance des recours possibles.

Cette histoire s'est finalement bien terminée, puisque la jeune fille a retrouvé du travail dans une autre entreprise. Mais ce cas illustre un des problèmes mis en avant dans une étude réalisée par l'ISW-Limits, une spin-off de la KU Leuven, à la demande de la ministre fédérale de l'Emploi Joëlle Milquet: les travailleurs ont encore trop peu connaissance de l'existence et du rôle des personnes de confiance, des conseillers en prévention, ayant pour mission de les aider dans les cas de harcèlement. Tout comme ils savent trop rarement le rôle que peut jouer à cet égard le médecin du travail.

Une législation sur le harcèlement moral ou sexuel au travail existe depuis 2002, et a été adaptée en 2007. Elle est jugée assez



Les dossiers pour harcèlement ouverts auprès des services externes pour la prévention et la protection au travail sont en hausse. En 2009, on en a compté 4.800. Mais le nombre de plaintes formelles diminue.

© Hollandse Hoogte

positivement par les acteurs interrogés par l'ISW (conseillers en prévention, employeurs, représentants syndicaux). Plus de 51 % donnent une appréciation globale positive. Deux tiers considèrent aussi que les améliorations apportées à la loi en 2007 ont été bénéfiques. Mais certains points devraient encore être affinés. Si la législation est efficace dans les grandes entreprises, elle reste dif-

ficilement connue et mise en œuvre dans les PME, notamment à cause de son coût.

### AU PARLEMENT D'AGIR

L'ISW formule ainsi quelques recommandations au pouvoir politique. Des recommandations que la ministre de l'Emploi estime ne pas pouvoir reprendre elle-même dans un projet de loi, le gouvernement étant en affaires courantes.

Mais elle espère que les parlementaires de la Commission des affaires sociales – qui débat actuellement de cette matière – prendront eux-même certaines initiatives. À ses yeux, il faudrait notamment introduire dans la loi une obligation, pour l'employeur, de prévoir un «code de bonne conduite» dans le règlement de travail, sensibiliser la hiérarchie au problème du harcèlement, gé-

néraliser l'accès à l'information, mutualiser le financement des services externes de prévention, intensifier les contrôles, renforcer le corps de l'inspection du travail et clarifier les concepts dans la législation. «Le Parlement peut tout à fait prendre les choses en main, la législation pourrait être améliorée d'ici la mi-juillet», estime Joëlle Milquet. ■

Nathalie Bamps

## Les fonds européens ont aidé la Wallonie

Un tiers du calendrier convenu, les objectifs associés aux fonds structurels européens en Wallonie sont déjà rencontrés et seront vraisemblablement dépassés au terme de la programmation, a estimé hier le Gouvernement wallon.

Ce sont plus de trois milliards d'euros qui auront été investis en Communauté Wallonie-Bruxelles, sur les années 2007-2013. On les doit largement (1,3 milliard) aux Fonds structurels Feder et FSE. Ces aides européennes supposent pour rappel des efforts comparables des entités fédérées (1,6 milliard) et partenaires privés associés sur quatre pistes: la création d'entreprises et d'emplois, le développement du capital humain, l'inclusion sociale et le développement territorial.

On notera au passage que les 347 milliards réalloués aux Etats membres représentent, avec la Politique agricole commune, l'essentiel de ses dépenses. Et pourtant l'Europe peine à trouver la reconnaissance du citoyen. Au point de devoir souligner le geste, à coups de «com». La campagne via les médias wallons et francophones lui en coûtera 1,8 million d'euros, dont 400.000 pour l'opérateur-orchestre.

Le Gouvernement wallon se joint de bonne grâce au message («Toujours plus haut!») que colportera dès ce mois de mai la société Expansion qui a remporté le marché. Le ministre président

Rudy Demotte rappelle en préambule...

- que les soutiens aux entreprises ont permis de créer 5000 emplois nouveaux et en ont consolidé 3200 autres,

- que les projets de formation soutenus ont touché 166.000 personnes,

- que 99 dossiers d'aides à l'investissement conduisent à investir 749 millions et à créer 2.825 emplois,

- que 73 millions d'aide en capital-risque vont engendrer 246 millions d'investissement,

- que 286 chercheurs ont pu être engagés en centres de recherche et universités,

- que 316 entreprises ont introduit 508 demandes de 7.708 chèques technologiques impliquant 29 centres de recherche...

### COHÉRENCE

Jean-Marc Nollet (Développement durable) souligne la cohérence des stratégies développées à la fois par l'Europe et les Régions, dans le soutien à la recherche et l'objectif des fameux 3% du chiffre d'affaire en recherche & développement.

En charge de la Formation et des Finances, le ministre André Antoine salue, lui, le remarquable partenariat public-privé du programme. Et puisque 2014 c'est demain, il en appelle à la reconduction de la stratégie de solidarité dont les deux régions, assurance-t-il, ont un impératif besoin. ■

G. Gu.